



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction de la  
Réglementation et des  
Libertés Publiques

Bureau de la Nationalité  
Française et des Étrangers

Dossier suivi par :  
Éloignement

Mlle Claire SENAC

☎ : 04.68.51.66.62.

☎ : 04.68.35.59.11

drlp-étrangers préf.66  
@pyrenees-orientales.  
pref.gouv.fr

### ARRETE PREFECTORAL 1642 / 2008

Relatif à l'habilitation des agents ayant accès au traitement automatisé de données personnelles dénommé ELOI et prévu à la Section 4 du Titre Ier du Livre VI de la partie réglementaire du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

#### LE PREFET

Vu la Convention n°108 du 28 janvier 1981 du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, approuvée par la loi n°82-890 du 19 octobre 1982 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1985 ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment les articles R. 611-25 à R. 611-34 ;

Vu le décret du 5 juillet 2007 nommant Monsieur Hugues BOUSIGES préfet des Pyrénées-Orientales ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>**: Sont destinataires des données à caractère personnel enregistrées dans le traitement ELOI, pour les besoins exclusifs des missions relatives aux procédures d'éloignement qui leur sont confiées :

1) Pour la préfecture des Pyrénées-Orientales :

- Monsieur Joël PEREZ, Chef du Bureau de la Nationalité Française et des Étrangers à la Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;
- Mlle Claire SENAC, Adjointe au Chef de Bureau de la Nationalité Française et des Étrangers à la Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Chef de la Section « Asile Contentieux Éloignement » ;
- Madame Dominique CROZET, Agent chargée de la gestion et du suivi des mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière et des présentations devant le Juge des Libertés et de la Détention près du Tribunal de Grande Instance;
- Monsieur Alain DELALANDRE, Agent chargé de la gestion des mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière et de la gestion et du suivi des demandes d'asile ;
- Madame Laetitia MOREAUX, Agent chargée de l'instruction des mesures d'éloignement, du contentieux des étrangers et de la gestion et du suivi des sorties du centre pénitentiaire des étrangers incarcérés.

2) Pour la Direction départementale de la Police aux Frontières des Pyrénées-Orientales :

- Monsieur Jean-Pierre GARAU, Chef de l' Unité éloignement ;
- Madame Valérie CARLES, Adjointe au Chef de l' Unité éloignement ;
- Monsieur Roger DA LUZ, responsable de la Cellule des Étrangers incarcérés ;
- Monsieur Karim BOUZID, Cellule des Étrangers incarcérés ;
- Madame Florence EMATEGUY, Cellule Éloignement - CRA ;
- Monsieur Frédéric BES, Cellule Éloignement- CRA ;
- Madame Marie-Claude CANTON, Cellule Éloignement- CRA ;
- Monsieur Jérémy VIDAL, Cellule Éloignement- CRA ;
- Monsieur Gilles PARIS, Cellule Éloignement- CRA ;

3) Pour les militaires de la gendarmerie nationale en poste au Centre de rétention administrative de Perpignan :

- Capitaine Joël FEICHE ;
- Adjudant-Chef Patrick MARTY ;
- Gendarme Emile ALVAREZ ;
- Gendarme Patrick GRATTON ;
- Gendarme Eric WIART ;
- Gendarme Nathalie MANOURY.

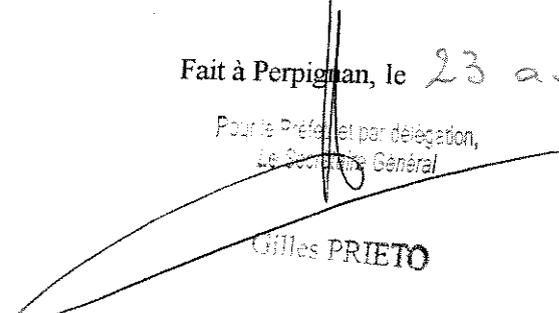
**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

POUR AMPLIATION

Pour le PRÉFET et par délégation  
Attaché Chef de Bureau  
  
Joël PEREZ

Fait à Perpignan, le 23 avril 2008

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Gilles PRIETO